

**DIMANCHE 27 mars 2011 de 9h30 à 17h**

## **COMPTE RENDU**

Présents : Brigitte Dody ; Catherine Chabrier ; Frédéric Douet ; Bernard Martin ; Matthieu Gaud ; Delphine Hutrel ; Michel Ruiba ; Sébastien Taz.

Nous étions 8 présents pour cette séance de travail où nous avons abordé les points suivants :

### **1. plaquette visage : texte**

## **Le Collège** **Proposition de texte pour la plaquette Visages APMEP 2011-2012** **(«propositions et revendications »)**

*Commission Collège*

---

### **a) Constats**

En seulement quelques années, les missions de l'enseignant de collège se sont multipliées et sont devenues plus complexes : socle commun de connaissances et de compétences, histoire des arts, B2I, PPRE, ASSR, etc. Sans compter une gestion des classes de plus en plus difficile.

#### **Le « socle commun de connaissances et de compétences »**

- Il impose des changements de pratiques et nécessite une transversalité aussi bien organisationnelle que pédagogique. Cela augmente considérablement le temps de travail hors présence élèves demandé aux enseignants, sans compensation.
- Les documents et ressources disponibles sur Internet, en quantité importante, se sont améliorés en clarté, richesse et précision. Cependant, ils ne peuvent suffire à une vraie mutation des pratiques pédagogiques et d'évaluation. D'autant plus que les consignes d'application et l'accompagnement des équipes sont très variables suivant les académies et les établissements.
- La mise en place du livret personnel de compétences s'est faite dans l'urgence au cours de l'année 2010-2011, par manque de préparation, alors que le décret d'application de la loi date de 2006. On demande aux enseignants d'évaluer et de valider des compétences qu'ils n'ont pas encore eu le temps d'appréhender et encore moins le temps de mettre en place. Aucun outil institutionnel n'a été fourni à la rentrée 2010 pour cette évaluation.
- Renseigner ce livret pour le DNB 2011 nous a semblé artificiel du fait de la non évaluation des compétences depuis la sixième. Ceci risque de porter le discrédit au concept même de socle commun en validant plutôt sous la pression due à l'obligation de résultats que suite à une réflexion sérieuse.
- Les possibilités d'accompagnement des élèves en difficulté pour l'acquisition du socle commun sont très insuffisantes. Les dispositifs de soutien, les PPRE, sont réservés à un nombre limité d'élèves faute de moyens suffisants.

De plus, les classes sont souvent trop chargées et trop hétérogènes pour permettre une différenciation efficace en classe entière, garantir à tous la maîtrise du socle et, en même temps, amener chacun à son meilleur niveau (dualité socle/programme).

- L'évaluation actuelle, pouvant être double (chiffrée et par compétences), constitue une charge de travail supplémentaire pour l'enseignant.

## b) Propositions et revendications

- **Obtenir** un outil unique d'évaluation des compétences du socle commun, fourni par l'institution. Cela faciliterait le suivi de l'élève lors d'un changement d'établissement ou de classe et fournirait des documents communs utilisables par tous.
- **Mener** une réflexion sur la dualité de l'évaluation du socle et du programme.
- **Clarifier** et **harmoniser** la mise en œuvre du socle commun et son évaluation entre toutes les académies.
- **Former** tous les enseignants à la mise en œuvre du socle commun. Cette formation doit être disciplinaire pour construire ou mutualiser des outils opérationnels mais aussi interdisciplinaires, au moins au sein de chaque établissement, pour permettre l'approche transversale des contenus, des pratiques et de l'évaluation.
- **Prévoir** dans le service des enseignants, un temps réservé à la concertation des équipes pédagogiques pour organiser les enseignements et l'évaluation, et assurer le suivi de chaque élève.
- **Prévoir** des temps de travail à effectifs réduits, pour les élèves en difficulté, permettant de proposer des activités tenant réellement compte des acquis de chacun.  
**Accorder** des moyens suffisants (en temps, en formation et en personnels) pour la mise en place des PPRE et de la remédiation en général pour tous les élèves qui en ont besoin ; cela suppose en particulier que soit présenté un bilan national des dispositifs existants (PPRE et « accompagnement éducatif »).
- **Mettre en œuvre** progressivement l'évaluation du socle dès la sixième, dans la continuité de l'école primaire, afin de mettre en place suffisamment tôt les dispositions d'accompagnement.

---

## 2. propositions sur les points suivants :

- Pertinence du diplôme national du **brevet** ?
- **Socle et programmes** : double emploi ?
- **Double évaluation** actuelle (notation, et « cochage de cases ») ; quelle position prendre ?

La discussion intense autour de la nécessité de conserver l'épreuve du Brevet n'a pas permis de dégager un avis de la Commission, nous projetons de poursuivre ce débat en septembre prochain après avoir recueilli les réactions des collègues sur les sujets du Brevet 2011 ainsi que sur les consignes de correction.

Nous réaffirmons que le socle doit rester un sous ensemble du programme, et constatons que l'on s'épuise avec la double évaluation actuelle (notation et par compétences).

Ces sujets seront approfondis lors de nos prochaines réunions.

## 3. Questions d'actualité : création d'un dossier "Jeune prof 3<sup>o</sup>T"

Nous avons manqué de temps pour évoquer ce troisième point, nous allons essayer de répondre à Christiane Zehren dans la semaine.

La date de la prochaine réunion de la Commission Collège a été fixée au 25 septembre 2011.

Catherine Chabrier